RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00020
Numéro SIREN : 349 385 328
Nom ou dénomination : L J C

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2013 sous le numéro de dépôt 743

**L J C**

**SAS au capital de 138 000 euros**
**Siège social : Rue Marc Sangnier 45300 PITHIVIERS**
**RCS ORLEANS B 349 385 328 (92 B 20)**

A743

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**
**DU 04 DECEMBRE 2012**

CERTIFIÉ CONFORME

Démission du Président
Quitus au Président sortant
Nomination du nouveau Président

L'an deux mil douze, le 4 décembre, à Pithiviers, Rue Marc Sangnier, à neuf heures 30,

Les actionnaires de la société sus-désignée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par lettre adressée à tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le délai statutaire.
Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Bernard LEGUILLE préside la séance en sa qualité de Président.
Monsieur Charles LEGUILLE est appelé en scrutateur.
Monsieur Yvon EMILE est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart du capital social.

L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.
M. GALIBERT Commissaire aux comptes titulaires a été régulièrement convoqué et n'assiste pas à l'Assemblée.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- ⇒ Un exemplaire des statuts actuels de la société
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation de chaque actionnaire
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
- ⇒ Le bulletin de vote par correspondance ou par procuration pour les actionnaires représentés
- ⇒ La liste des actionnaires et des administrateurs
- ⇒ La feuille de présence

Pour être soumis à l'Assemblée, est également déposé :

- ⇒ Le rapport du Président
- ⇒ Le texte des projets de résolutions

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la régularité de sa convocation.

.../...

*Ordre du jour : Démission du Président, Quitus au Président sortant, Nomination du nouveau Président*

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale a pris connaissance de la démission de M. Bernard LEGUILLE de ses fonctions de Président et l'accepte. En conséquence le mandat de Président de M. Bernard LEGUILLE prend fin ce jour. L'assemblée Générale lui donne quitus de sa gestion en qualité de Président de la société, pour la période écoulée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale a pris connaissance de la proposition de désigner LUXINTERCOM SA en qualité de nouveau Président et l'accepte. Conformément aux statuts, seuls les actionnaires titulaires d'actions de catégorie A participent au présent vote.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

LUXINTERCOM SA remercie l'assemblée et désigne en qualité de représentant permanent M. Bernard LEGUILLE, qui accepte ce mandat, et déclare n'être frappé d'aucune restriction ou interdiction de nature à l'empêcher d'exercer ces fonctions.
Il est ici rappelé à l'assemblée que toute modification de représentant permanent de LUXINTERCOM SA sera notifiée par LEGUILLE ET COMPAGNIE SAS à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au président, avec faculté de substituer tout autre porteur qu'il lui plaira de désigner à l'effet de faire le nécessaire pour procéder à toute diligence utile dans ce cadre.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 45.

Le Président
LUXINTERCOM S.A.

Le Secrétaire
M. Yvon EMILE

Le scrutateur
M. Charles LEGUILLE